

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2881

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Francheville

objet : Francheville le Haut - Aménagement de la place de l'Hôtel de ville - Conventions de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2881**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Francheville

objet : **Francheville le Haut - Aménagement de la place de l'Hôtel de ville - Conventions de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

La Commune de Francheville et la Communauté urbaine de Lyon ont engagé, depuis plusieurs années, une réflexion sur la définition d'un projet urbain et un programme d'aménagement public cohérent avec le développement à moyen terme du centre de Francheville le Haut.

Dans ce cadre, la requalification de la place de l'Hôtel de ville et des espaces associés complètera et prolongera l'aménagement déjà réalisé en 2007 de la rue de la Mairie et de la place du Bourg en partie.

Projet

L'aménagement de la place de l'Hôtel de ville et espaces associés intéressera une surface totale d'environ 5 800 mètres carrés.

Le projet d'aménagement vise à :

- relier visuellement et physiquement l'Hôtel de ville à l'aménagement déjà réalisé en 2007 (rue de la Mairie et place du Bourg) par une continuité des sols et des plantations,
- lisser la topographie pour permettre une meilleure accessibilité à la mairie,
- traiter en plateau le carrefour Grande Rue, rue de la Mairie et rue du Robert pour favoriser le déplacement des piétons,
- créer une large allée principale entre la mairie et le carrefour de la Grande Rue, le sol revêtu de pavés en granit,
- renforcer la valeur symbolique du site et améliorer l'attractivité, la lisibilité, la perception de l'image du centre par la mise en valeur de la mairie,
- agrandir le parvis de la mairie pour favoriser des pratiques sociales (réunions, mariages, commémorations, etc.),
- conserver le patrimoine végétal,
- créer 2 jardins, de part et d'autre de la large allée, espaces de repos pour favoriser la convivialité,
- réduire la voie nord-sud à 5 mètres avec l'interdiction du stationnement longitudinal,
- d'une part, concevoir un éclairage de sécurisation des espaces avec la poursuite de l'utilisation des mâts type "Wilmotte" équipés de sources lumineuses à LED, d'autre part, réaliser un balisage encastré dans les sols des cheminements et accompagner l'implantation des bancs d'un éclairage d'ambiance,

- achever l'aménagement de surface de la place du Bourg.

Les actions suivantes sous maîtrise d'ouvrage communale accompagneront la réalisation du projet d'aménagement de la place de l'Hôtel de ville :

- suppression d'une pergola,
- adaptation de l'entrée principale de l'Hôtel de ville,
- traitements spécifiques du gros œuvre de l'Hôtel de ville pour l'agrandissement du parvis (bouchement ouverture, étanchéité, etc.),
- réalisation d'un nouvel ensemble boîtes aux lettres/signalétiques.

Calendrier prévisionnel

Il est prévu un démarrage des travaux en septembre-octobre 2012 pour une livraison fin 2013-début 2014.

Montage financier

Engagement et financement des travaux

Sur la base des esquisses réalisées par le maître d'œuvre et validées en comité politique du 29 septembre 2011 par la Communauté urbaine et la Commune de Francheville, le projet a été élaboré et estimé à 1 400 000 € TTC (comprenant les travaux de compétence communale et les réseaux pour le compte du Syndicat intercommunal pour la gestion des énergies de la région lyonnaise -SIGERLY-).

Une première individualisation d'autorisation de programme, d'un montant de 888 000 €, a été votée par la délibération n° 2010-1375 du Conseil du 22 mars 2010, correspondant aux frais d'études, à une acquisition foncière et aux travaux d'aménagement d'un parking.

Il est proposé d'engager la phase de réalisation des travaux, laquelle nécessite la désignation des entreprises sur la base d'un montant global estimé à 1 400 000 € ainsi que de financer les frais liés à la maîtrise d'ouvrage (publicité, communication, révisions de prix -2 %-, imprévus -3 %- et divers) pour un montant global estimé à 120 000 €.

Le budget total correspondant à la réalisation du projet d'aménagement s'élève donc à la somme de 1 520 000 €, répartie comme suit :

- 249 000 € en 2012,
- 1 040 000 € en 2013,
- 231 000 € en 2014.

Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU)

Le projet d'aménagement de la place de l'Hôtel de ville relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtrises d'ouvrages soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, soit :

- la Communauté urbaine de Lyon au titre de l'aménagement du domaine de voirie et des espaces publics,
- la Commune de Francheville au titre de la création des espaces verts,
- le SIGERLY au titre de la création de l'éclairage public (réalisation des réseaux).

Dans le cadre d'une politique d'aménagement harmonieux et de réalisation cohérente des espaces publics de l'agglomération lyonnaise, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 susvisée, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Communauté urbaine de Lyon, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération.

A cet effet, deux conventions de maîtrise d'ouvrage unique doivent être signées entre la Communauté urbaine et la Commune de Francheville, d'une part, et la Communauté urbaine et le SIGERLY, d'autre part. Elles précisent les modalités d'intervention de la Communauté urbaine en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération et les modalités de répartitions financières entre la Commune de Francheville et la Communauté urbaine, d'une part, et la Communauté urbaine et le SIGERLY, d'autre part.

Le Conseil municipal de la Commune de Francheville, lors de sa séance du 14 décembre 2011, a approuvé et autorisé monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté urbaine et la Commune de Francheville pour l'aménagement de la place de l'Hôtel de ville. La participation financière de la Commune a été estimée à 306 000 € TTC.

Par ailleurs, il a été convenu avec le SIGERLY que le montant de sa participation financière serait de 42 600 € et correspond à la réalisation des travaux liés aux tranchées et à la pose des fourreaux.

A l'issue de la réalisation des aménagements, les ouvrages seront remis à la Commune de Francheville et au SIGERLY et donneront lieu à la délivrance d'un titre d'occupation.

En outre, des avenants interviendront à la fin des travaux et après délibérations concordantes de la Commune de Francheville et de la Communauté urbaine, si la valeur des ouvrages remis à la Commune de Francheville et au SIGERLY est différente de celle calculée en début d'opération. Il pourra, notamment, s'agir des augmentations dues aux actualisations de prix touchant les marchés de travaux passés dans le cadre de la présente opération.

D'une manière générale, toute évolution du montage financier prévu sera réglée par avenant à la convention.

Coût prévisionnel de l'opération

Au vu des éléments qui précèdent, le coût global de l'opération, estimé à 1 520 000 €, se décompose comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Financement	Montant (en €)
frais de maîtrise d'ouvrage	120 000	Commune de Francheville	306 000
travaux d'aménagement	1 400 000	SIGERLY	42 600
		Communauté urbaine de Lyon	1 171 400
Total	1 520 000	Total	1 520 000

La charge nette qui sera supportée par la Communauté urbaine pour cette opération s'élève à 1 171 400 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet d'aménagement de la place de l'Hôtel de ville à Francheville pour un coût prévisionnel de 1 520 000 €,

b) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Francheville sur la base d'une participation financière à hauteur de 306 000 €,

c) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté urbaine et le Syndicat intercommunal pour la gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) sur la base d'une participation financière à hauteur de 42 600 €.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O2132, le 22 mars 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 1 520 000 € en dépenses et 348 600 € en recettes, répartis selon l'échéancier suivant :

- pour les dépenses :

- . 249 000 € en 2012,
- . 1 040 000 € en 2013,
- . 231 000 € en 2014 ;

- pour les recettes :

- . 104 580 € en 2012,
- . 244 020 € en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 408 000 € en dépenses et 348 600 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.